



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 17 avril 2019 à 18h40, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Madame Danielle Parent, Monsieur Francis Léger, Monsieur Howard Sauvé, Madame Cassandre Lescarbeau, Madame Julie Léveillé, Madame Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance extraordinaire ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil municipal présents constatent que l'avis de convocation a été signifié en conformité avec l'article 153 du code municipal du Québec (RLRQ,c.C-27.1) ;

Considérant qu'ils confirment avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Léger
APPUYÉ PAR : Madame Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019 À 18H40

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Constatation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
3. Affaires diverses
 - 3.1 Résiliation du contrat d'engagement du directeur du Service des travaux publics embauché par la résolution 2018-11-259
 - 3.2 Remplacement du nom de la directrice générale et secrétaire-trésorière inscrit dans le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles
4. Période de questions
5. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2019-04-096



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019

3. Affaires diverses

2019-04-097

3.1 *Résiliation du contrat d'engagement du directeur du Service des travaux publics embauché par la résolution 2018-11-259*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a procédé à l'embauche d'un directeur du Service des travaux publics par la résolution 2018-11-259 adoptée à la séance ordinaire du 7 novembre 2018 ;

Considérant que le directeur du Service des travaux publics est entré en fonction le 12 novembre 2018 ;

Considérant le contrat de travail intervenu entre les parties, signé le 29 novembre 2018 ;

Considérant les responsabilités dévolues au directeur du Service des travaux publics décrites à la description de tâches en annexe au contrat ;

Considérant que le soutien offert et l'évaluation de son travail ont amené la Municipalité à le relever de ses fonctions avec traitement en date du 12 mars 2019 ;

Considérant qu'une lettre datée du 12 mars 2019 lui a été transmise ;

Considérant que le directeur du Service des travaux publics s'est adressé à l'ensemble des membres du conseil par courriel en date du 3 avril 2019 pour faire valoir ses prétentions et explications ;

Considérant la réponse signée par monsieur Michel Boyer, maire, qui lui a été transmise par courriel le 4 avril 2019 ;

Considérant l'analyse de l'ensemble du dossier faite par le conseil incluant les explications fournies par le directeur du Service des travaux publics le 12 mars et 3 avril 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RÉSILIER le contrat d'embauche du directeur du Service des travaux publics intervenu entre la Municipalité et ce dernier en date du 29 novembre 2018 suite à la résolution 2018-11-259 adoptée à la séance du conseil municipal du 7 novembre 2018 ;

DE METTRE FIN à toute rémunération à compter du 11 avril 2019.

ADOPTÉE.

2019-04-098

3.2 *Remplacement du nom de la directrice générale et secrétaire-trésorière inscrit dans le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité de Mille-Isles*

Considérant que monsieur Pierre-Luc Nadeau a été embauché à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité suite à l'adoption de la résolution 2019-03-068 à la séance extraordinaire du 20 mars 2019 ;

Considérant que son affectation a pris effet le 25 mars 2019 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019

Considérant que monsieur Pierre-Luc Nadeau a été mandaté par le conseil municipal pour procéder à la préparation d'un appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions pour services professionnels pour la préparation de plans et devis des travaux à être réalisés sur la chemin Tamaracouta, suite à l'adoption de la résolution 2019-04-054 à la séance ordinaire du 3 avril 2019 ;

Considérant que le Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle fait partie intégrante de tous les documents d'appel d'offres ;

Considérant que le nom de la directrice générale et secrétaire-trésorière antérieure de la Municipalité, madame Sarah Channell, figure dans le Règlement 2018-07.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Léger
APPUYÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE REMPLACER au Règlement 2018-07 concernant la gestion contractuelle, le nom et le genre de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Sarah Channell, par le nom et le genre de monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE.

4. Période de questions

Les personnes adressent leurs questions au président de la séance.

5. Levée de la séance

À **18h44**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : Madame Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

2019-04-099



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2019

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée